

Cabinet du Maire Tél: 01 69 49 64 51 Envoyé en préfecture le 14/04/2025 Reçu en préfecture le 14/04/2025

ID: 091-219101912-20250408-2025_56-AU

Publié le 14.04.2025

ARRETE N°2025/56 Donnant temporairement délégation de signature à Madame Annie FONTGARNAND - Première Maire-Adjointe

Le Maire de la Commune de Crosne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté N°2020-159 donnant délégation de signature à Madame Annie FONTGARNAND – 1ère Maire-Adjointe,

• CONSIDERANT qu'en l'absence de Monsieur Michaël DAMIATI, Maire de Crosne, du 14 avril 2025 au 18 avril 2025 inclus, il est nécessaire de donner délégation de signature à Madame Annie FONTGARNAND.

ARRETE

ARTICLE 1:	Délégation de signature est donnée à Madame Annie FONTGARNAND, 1ère Maire-Adjointe de la commune de Crosne, à l'effet de signer, sous la responsabilité du Maire, enses lieu et place, soit du 14 avril 2025 au 18 avril 2025 inclus, toutes correspondances et actes divers.
ARTICLE 2:	Le présent arrêté sera consigné au registre des arrêtés municipaux.
	La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :
ARTICLE 3:	 Madame la Préfète de l'Essonne Monsieur le Trésorier du Centre des finances de Yerres L'intéressée

Fait à Crosne, le 08 avril 2025

Le Maire (ou le Président) :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le Pavil 2025

Signature de Mme Annie FONTGARNAND

